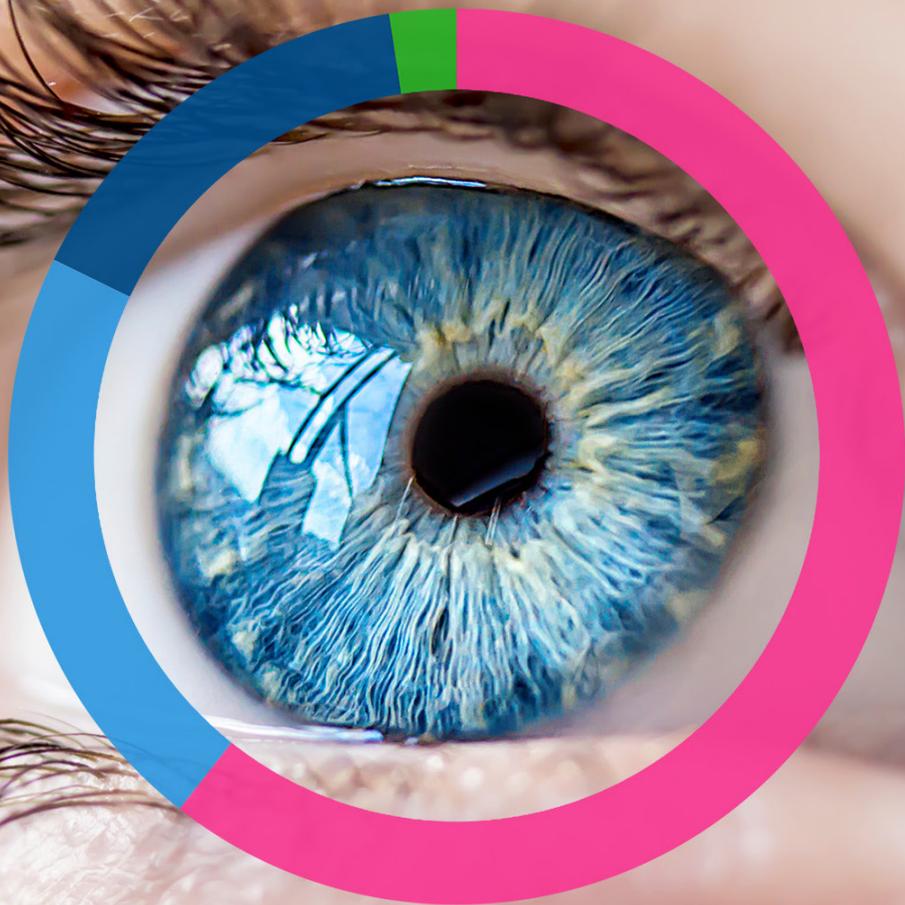


Hors-série

Mars 2024 - 8€



Les chiffres de l'enseignement catholique

2023-2024

2 062 675 élèves

7 220 établissements

138 000 enseignants

Les établissements

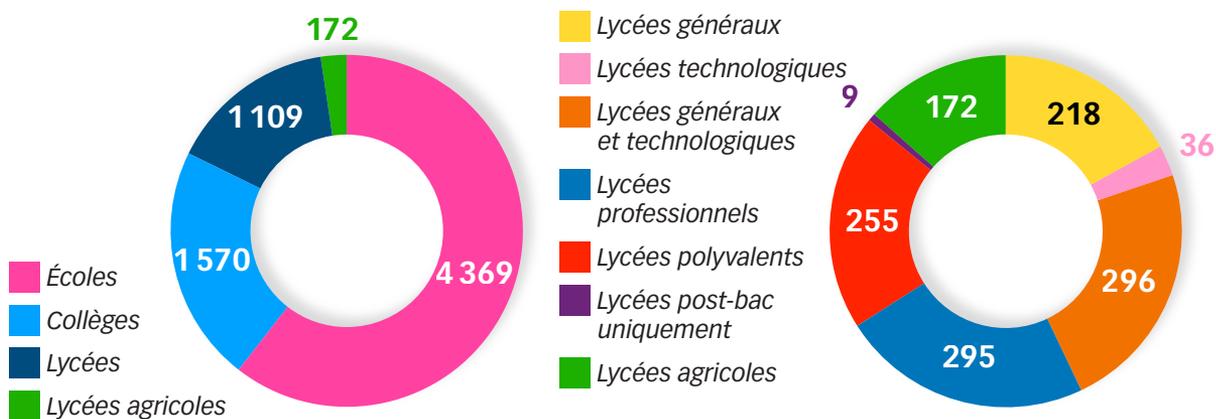
L'implantation des **7 220 établissements** de l'enseignement catholique est très inégale selon les régions. Elle évolue très peu dans le temps.

Les **écoles**, en grande majorité maternelles et élémentaires, sont de taille petite et moyenne : 43 % d'entre elles ont moins de 5 classes 39 % de 6 à 11 classes ; seules 18 % ont 12 classes et plus. 50 écoles (1,1 % du total) sont des écoles à classe unique.

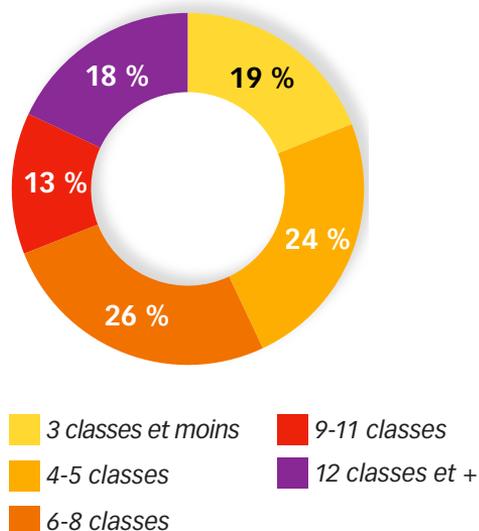
Les **collèges et lycées** sont souvent regroupés dans des ensembles scolaires. Ils sont de taille plus modeste que ceux de l'enseignement public.

Enfin, 69 % des **lycées agricoles** ont moins de 300 élèves.

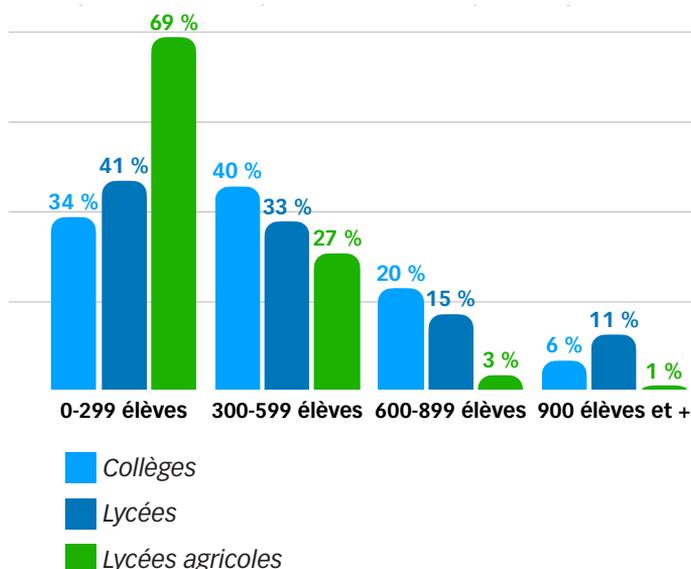
RÉPARTITION DES 7 220 ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES



TAILLE DES ÉCOLES



TAILLE DES COLLÈGES ET LYCÉES



Les élèves

L'enseignement catholique sous contrat scolarise **2 062 675 élèves** à la rentrée 2023. Il enregistre une **baisse de 6 996 élèves**, avec des variations très différentes selon les niveaux d'enseignement.

Le premier degré perd 5 773 élèves, soit 0,7% de ses effectifs. Cette baisse est nettement inférieure à celle qu'enregistre l'enseignement public, en recul de 1,4%.

Les effectifs des collèges de l'enseignement catholique sont stables, ceux du public en légère baisse (-0,2%).

Dans les **lycées relevant de l'Éducation nationale**, les formations générales et technologiques du second degré sont en légère progression (+295 élèves, soit +0,1%), quand celles du public perdent 3 049 élèves (-0,2%). **Les effectifs des formations professionnelles** progressent nettement (+1 376 élèves, soit +1,3%), le public progresse lui aussi de manière importante sur ce créneau (+1,9%).

Au total, le second degré gagne 1 208 élèves, soit 0,1% de ses effectifs. Le second degré public est stable sur ce segment.

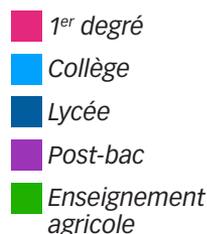
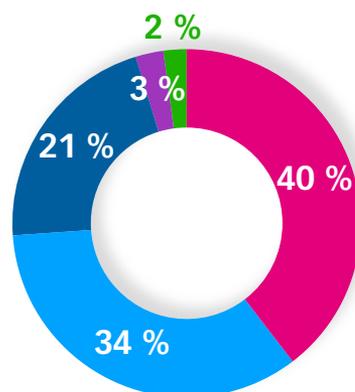
Le post-bac est en baisse pour la troisième année consécutive avec 2 253 élèves de moins, soit -4,1%. Cette diminution, essentiellement marquée en BTS, est compensée en partie par la progression de l'apprentissage (+1 975 apprentis sur ce créneau).

L'enseignement agricole perd 178 élèves (-0,4%), tous niveaux confondus.

NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS À LA RENTRÉE 2023

1^{er} degré	816 463
Maternelle	272 681
Élémentaire	541 823
Structures spécialisées (IME, Itep...)	1 959
2^d degré	1 148 750
Collège	707 478
Lycée	441 272
voie générale	287 668
voie technologique	44 683
voie professionnelle	108 921
Post-bac	53 210
CPGE	11 563
BTS	36 384
Autres formations sous contrat	5 263
Enseignement agricole	44 252
Total	2 062 675

RÉPARTITION DES EFFECTIFS



IME : Institut médico-éducatif

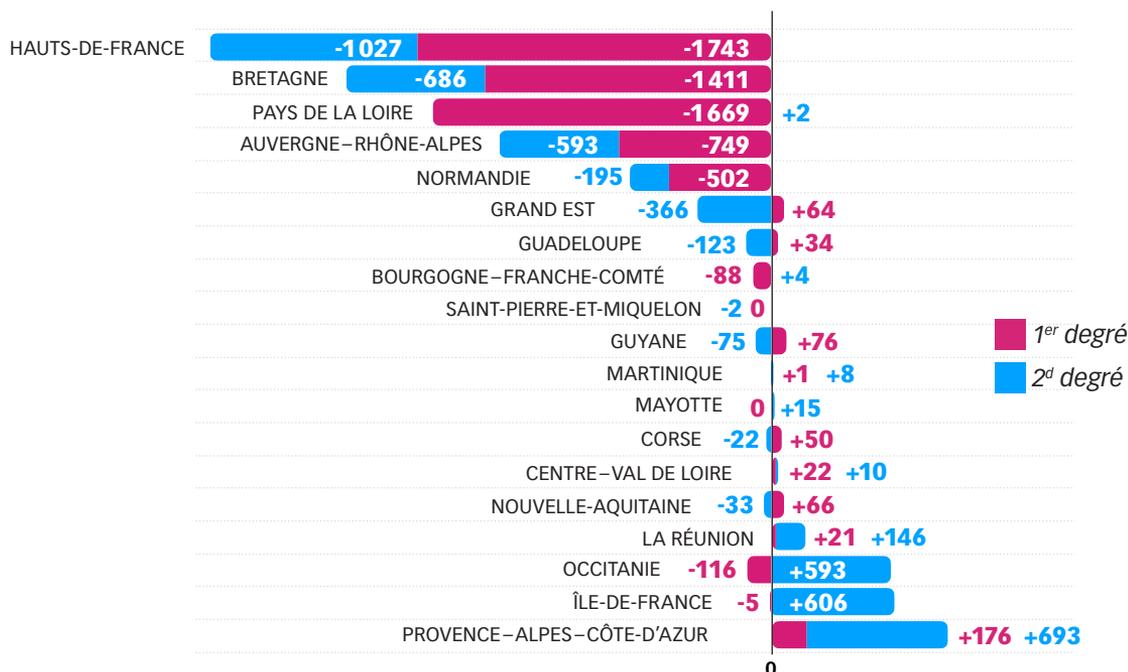
Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

BTS : Brevet de technicien supérieur

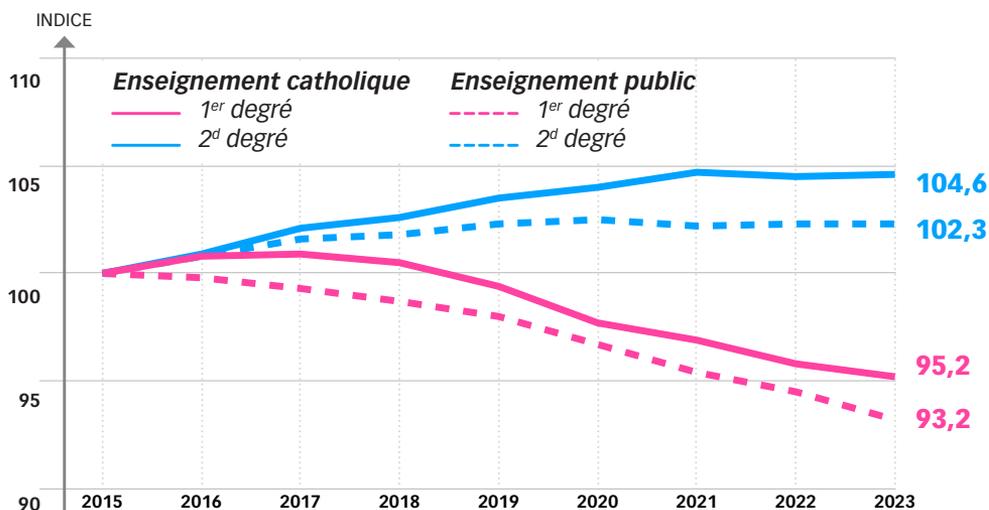
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS PAR RÉGION DE 2022 À 2023

Hors enseignement agricole (cf. p. 20)



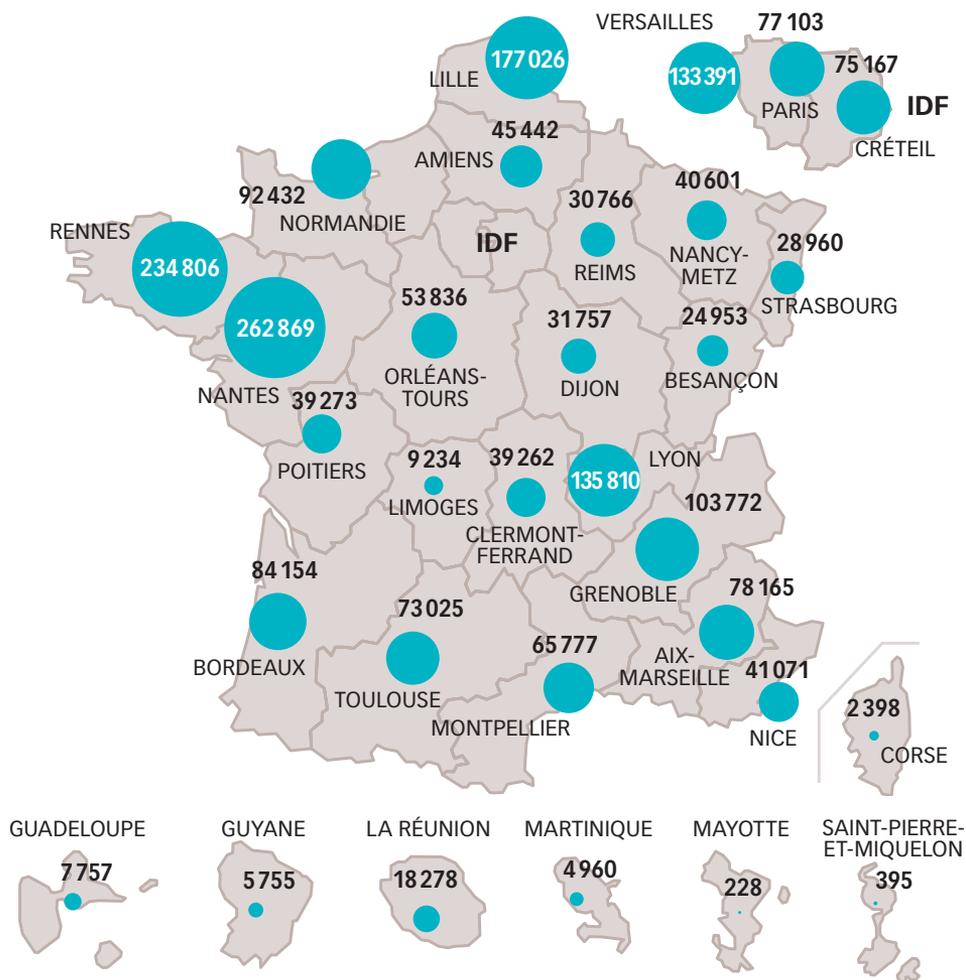
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET PUBLIC

Hors post-bac et enseignement agricole (cf. p. 20)



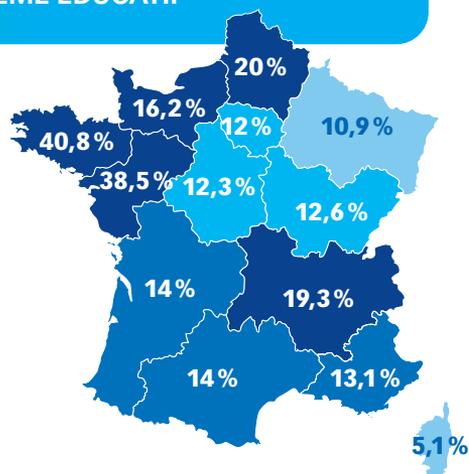
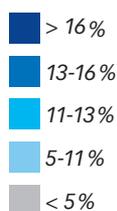
Les élèves

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ACADÉMIE *Hors enseignement agricole (cf. p. 20)*



POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Hors post-bac et enseignement agricole (cf. p. 20)



ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS *Hors enseignement agricole (cf. p. 20)*

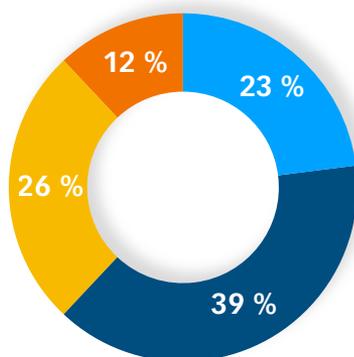
- *Ulis 1^{er} degré*
- *Ulis 2^d degré*
- *Segpa*
- *Structures spécialisées (IME, Itep...)*

Ulis : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté

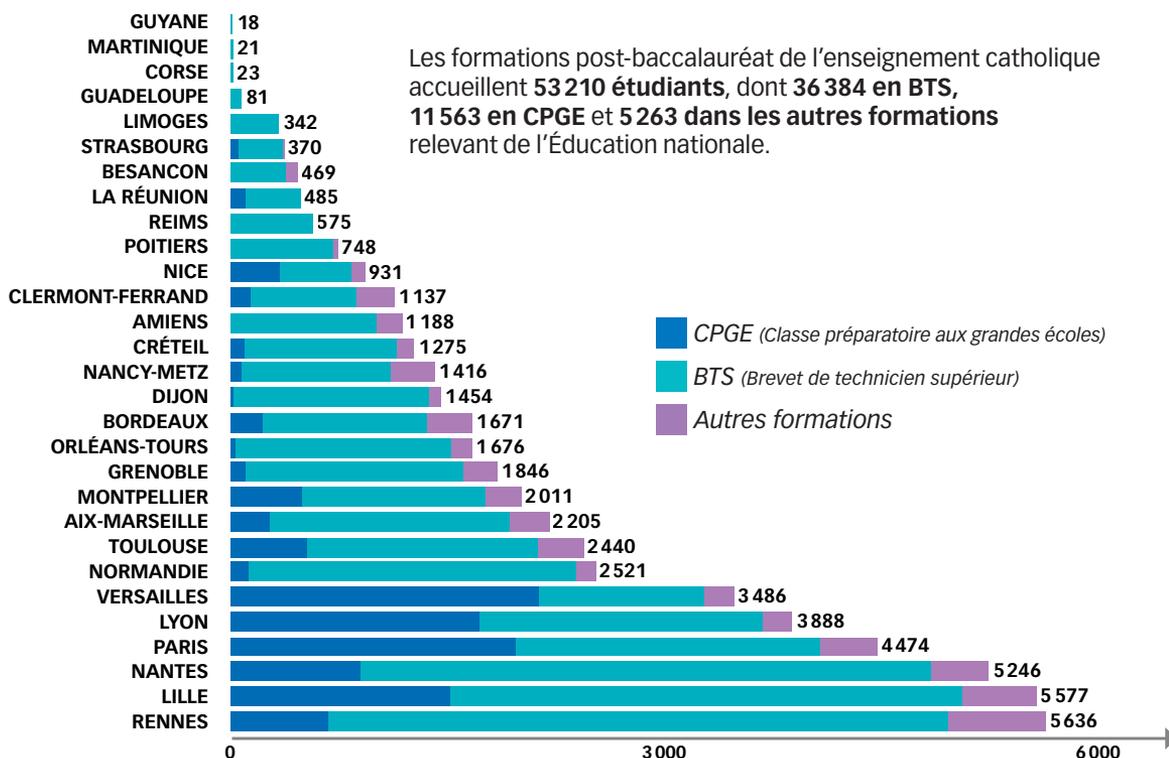
IME : Institut médico-éducatif

Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique



L'enseignement catholique scolarise **15 971 élèves à besoins éducatifs particuliers**, soit 118 (0,7%) de plus qu'à la rentrée précédente, dont 3 596 en Ulis premier degré dans 385 écoles, 6 300 en Ulis second degré dans 589 collèges ou lycées, 4 116 en Segpa dans 91 collèges et 1 959 en enseignement spécialisé dans 36 structures dédiées.

NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN POST-BAC PAR ACADÉMIE *Hors enseignement agricole (cf. p. 20)*



Les formations post-baccalauréat de l'enseignement catholique accueillent **53 210 étudiants**, dont **36 384 en BTS**, **11 563 en CPGE** et **5 263 dans les autres formations** relevant de l'Éducation nationale.

Les élèves

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET ACADÉMIE *Hors enseignement agricole (cf. p. 20)*

04. Alpes-de-H ^{te} -Provence	1 559	77. Seine-et-Marne	24 417	34. Hérault	24 594
05. Hautes-Alpes	2 008	93. Seine-Saint-Denis	26 155	48. Lozère	4 558
13. Bouches-du-Rhône	58 112	94. Val-de-Marne	24 595	66. Pyrénées-Orientales	9 789
84. Vaucluse	16 486	Total Créteil	75 167	Total Montpellier	65 777
Total Aix - Marseille	78 165	21. Côte-d'Or	13 710	54. Meurthe-et-Moselle	13 201
02. Aisne	10 428	58. Nièvre	3 155	55. Meuse	2 945
60. Oise	16 746	71. Saône-et-Loire	9 343	57. Moselle	18 646
80. Somme	18 268	89. Yonne	5 549	88. Vosges	5 809
Total Amiens	45 442	Total Dijon	31 757	Total Nancy - Metz	40 601
25. Doubs	12 230	07. Ardèche	16 426	44. Loire-Atlantique	98 331
39. Jura	5 725	26. Drôme	17 399	49. Maine-et-Loire	64 262
70. Haute-Saône	3 267	38. Isère	32 500	53. Mayenne	20 105
90. Territoire de Belfort	3 731	73. Savoie	8 251	72. Sarthe	19 941
Total Besançon	24 953	74. Haute-Savoie	29 196	85. Vendée	60 230
24. Dordogne	5 458	Total Grenoble	103 772	Total Nantes	262 869
33. Gironde	38 613	59. Nord	136 496	06. Alpes-Maritimes	24 097
40. Landes	6 023	62. Pas-de-Calais	40 530	83. Var	16 974
47. Lot-et-Garonne	6 886	Total Lille	177 026	Total Nice	41 071
64. Pyrénées-Atlantiques	27 174	19. Corrèze	4 070	14. Calvados	22 369
Total Bordeaux	84 154	23. Creuse	260	27. Eure	10 670
03. Allier	5 076	87. Haute-Vienne	4 904	50. Manche	16 964
15. Cantal	2 618	Total Limoges	9 234	61. Orne	9 458
43. Haute-Loire	14 149	01. Ain	16 290	76. Seine-Maritime	32 971
63. Puy-de-Dôme	17 419	42. Loire	34 261	Total Normandie	92 432
Total Clermont-Ferrand	39 262	69. Rhône	85 259	18. Cher	4 510
2A. Corse-du-Sud	1 262	Total Lyon	135 810	28. Eure-et-Loir	10 096
2B. Haute-Corse	1 136	11. Aude	4 944	36. Indre	2 210
Total Corse	2 398	30. Gard	21 892	37. Indre-et-Loire	15 010

41. Loir-et-Cher 7 055

45. Loiret 14 955

Total Orléans - Tours 53 836

Total Paris 77 103

16. Charente 6 940

17. Charente-Maritime 8 028

79. Deux-Sèvres 12 655

86. Vienne 11 650

Total Poitiers 39 273

08. Ardennes 4 682

10. Aube 7 408

51. Marne 16 119

52. Haute-Marne 2 557

Total Reims 30 766

22. Côtes-d'Armor 31 547

29. Finistère 59 357

35. Ille-et-Vilaine 79 626

56. Morbihan 64 276

Total Rennes 234 806

67. Bas-Rhin 13 449

68. Haut-Rhin 15 511

Total Strasbourg 28 960

09. Ariège 2 185

12. Aveyron 12 311

31. Haute-Garonne 28 385

32. Gers 3 848

46. Lot 2 823

65. Hautes-Pyrénées 5 903

81. Tarn 11 259

82. Tarn-et-Garonne 6 311

Total Toulouse 73 025

78. Yvelines 39 957

91. Essonne 23 671

92. Hauts-de-Seine 47 681

95. Val-d'Oise 22 082

Total Versailles 133 391

Total Métropole 1 981 050

971. Guadeloupe 7 757

972. Martinique 4 960

973. Guyane 5 755

974. La Réunion 18 278

975. St-Pierre-et-Miquelon 395

976. Mayotte 228

Total Drom-Com 37 373

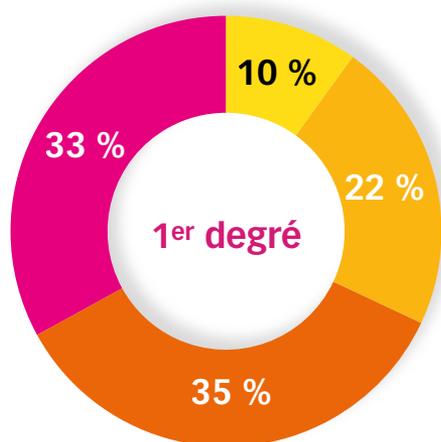
TOTAL 2 018 423

Les enseignants

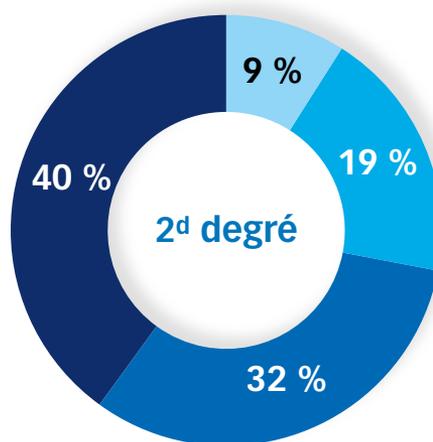
Un peu plus de **133 000 enseignants** exercent dans les classes sous contrat de l'enseignement catholique, hors enseignement agricole (cf. p. 20).

Les ratios présentés ici sont calculés sur la base de 129 025 individus. Ce chiffre est inférieur à la réalité: ne sont en effet comptabilisés que les enseignants (personnes physiques) installés administrativement par les services académiques au 30 novembre 2023. Des délégués auxiliaires sont devant élèves à cette date avec un dossier administratif en cours de traitement, et ne sont donc pas repris dans nos bases.

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS



44,9 ans d'âge moyen
(40 446 enseignants)



46,3 ans d'âge moyen
(88 579 enseignants)

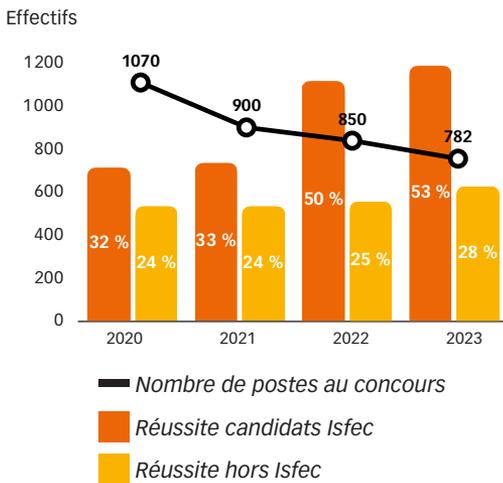


LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

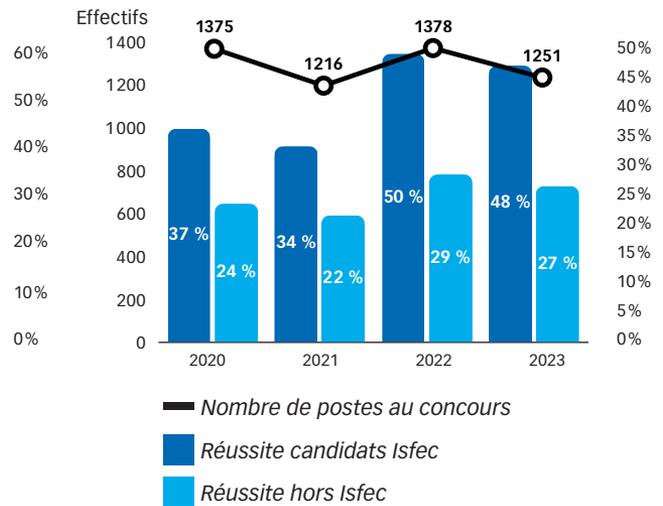
Les futurs enseignants des établissements d'enseignement privé associés à l'État par contrat sont recrutés par le CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles) ou le Cafep (Concours d'accès aux fonctions d'enseignant dans les classes du second degré de l'enseignement privé). Leur formation initiale est assurée dans le cadre de masters professionnels (Meef) par 23 Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique), en partenariat avec les cinq universités catholiques.

Il est possible de s'inscrire aux concours sans passer par un Isfec, mais les candidats ont un taux de réussite nettement supérieur lorsqu'ils sont issus de la formation en Isfec.

1^{er} degré (CRPE)

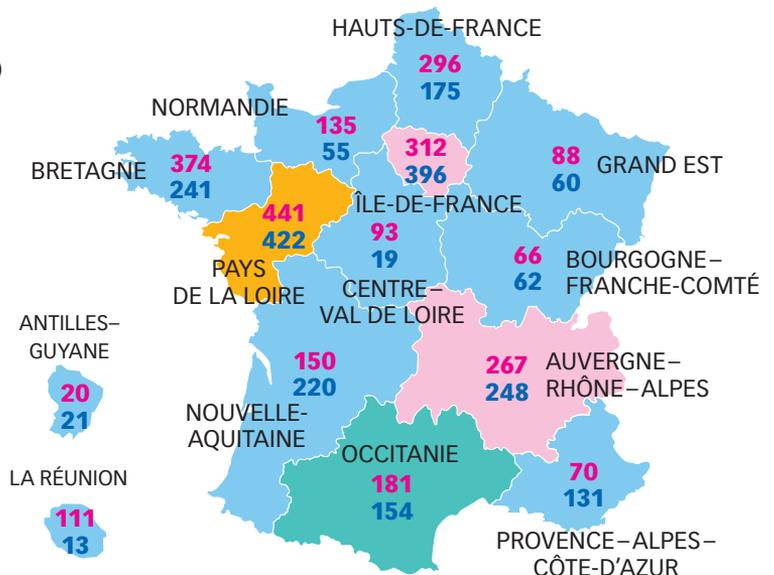


2^d degré (Cafep)



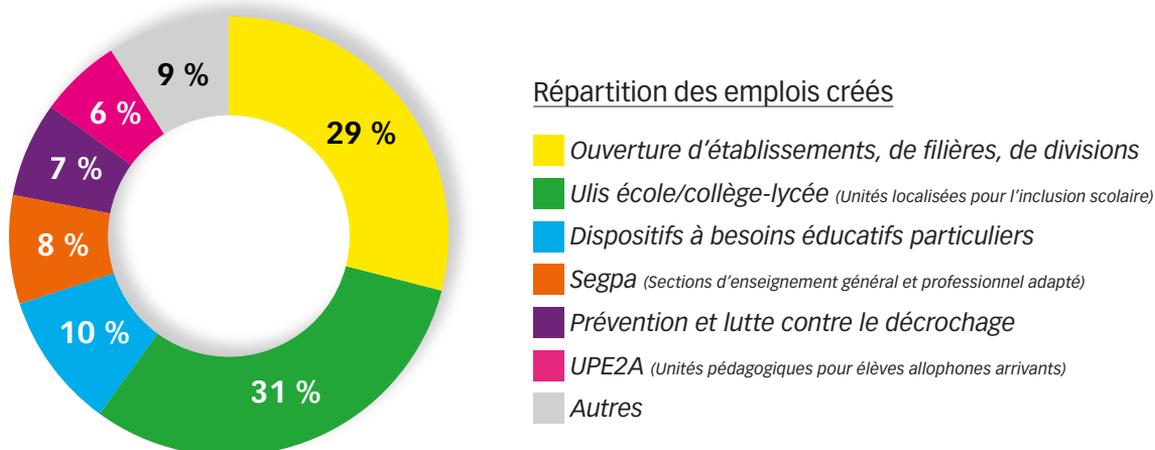
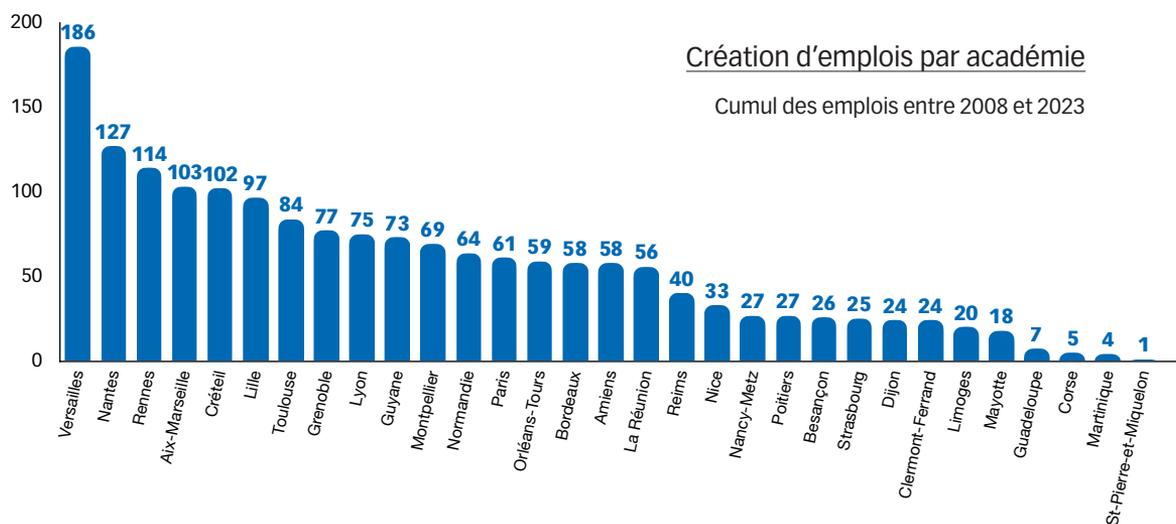
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN ISFEC SE PRÉPARANT À DEVENIR ENSEIGNANT

23 Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique) accueillent **4 821 étudiants** ou lauréats de concours stagiaires qui se préparent à devenir enseignant dans les établissements de l'enseignement catholique, 2 604 pour le premier degré, 2 217 pour le second degré. 46% d'entre eux sont lauréats d'un concours, 29% étudiants en master 1 et 25% étudiants en master 2.



MOYENS AFFECTÉS À LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

L'enseignement catholique poursuit une politique volontariste en faveur des publics en difficulté. Cela se traduit par une allocation de moyens spécifiques au titre de son **plan « Réussite éducative »** qui permet aux académies d'affecter des enseignants à des projets ciblés et d'ouvrir de nouvelles filières qui s'inscrivent dans cette dynamique. **1 738 emplois** ont été affectés à ce plan depuis 2008.



Les chefs d'établissement

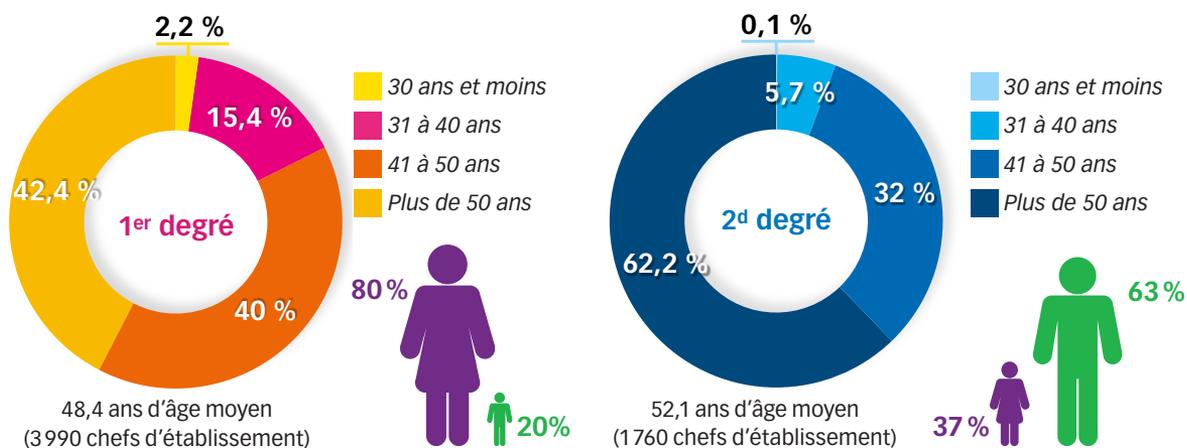
L'enseignement catholique s'appuie sur **5 750 chefs d'établissement**: 3 990 dirigent une ou plusieurs écoles, 1 643 dirigent un ou plusieurs établissements du second degré, 117 une école et un établissement du second degré.

Ils portent la responsabilité pastorale et ont la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement qu'ils dirigent. Les femmes sont très largement majoritaires dans le 1^{er} degré. Deux chefs d'établissement sur trois sont des hommes dans le 2^d degré.

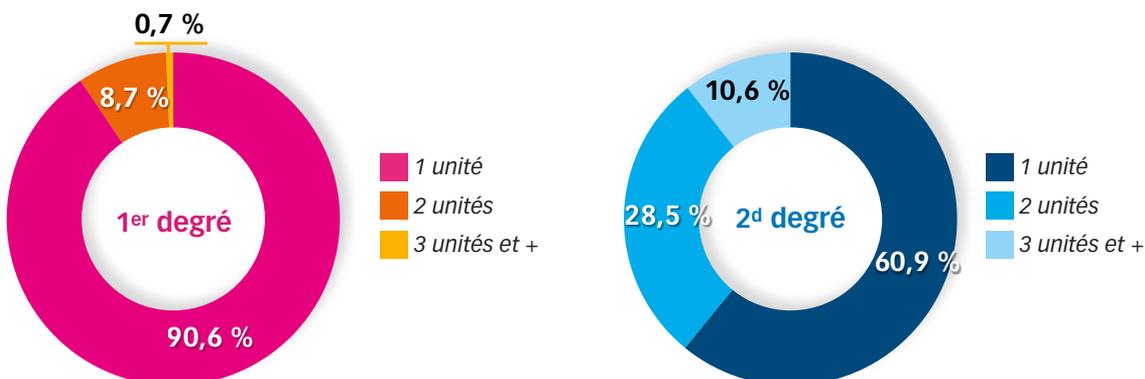
Quatre organisations professionnelles de chefs d'établissement sont reconnues par le Statut de l'enseignement catholique: le **Snceel** (2 574 adhérents), le **Synadec** (1 420 adhérents), le **Synadic** (575 adhérents) et l'**UNETP** (892 adhérents). Ces quatre organisations participent aux instances de l'enseignement catholique et représentent les chefs d'établissement dans les relations avec l'État, les collectivités territoriales et les autorités académiques.

Les données présentées sont hors enseignement agricole (cf. p. 20).

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS



UNITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S) DIRIGÉE(S) PAR UN MÊME CHEF D'ÉTABLISSEMENT



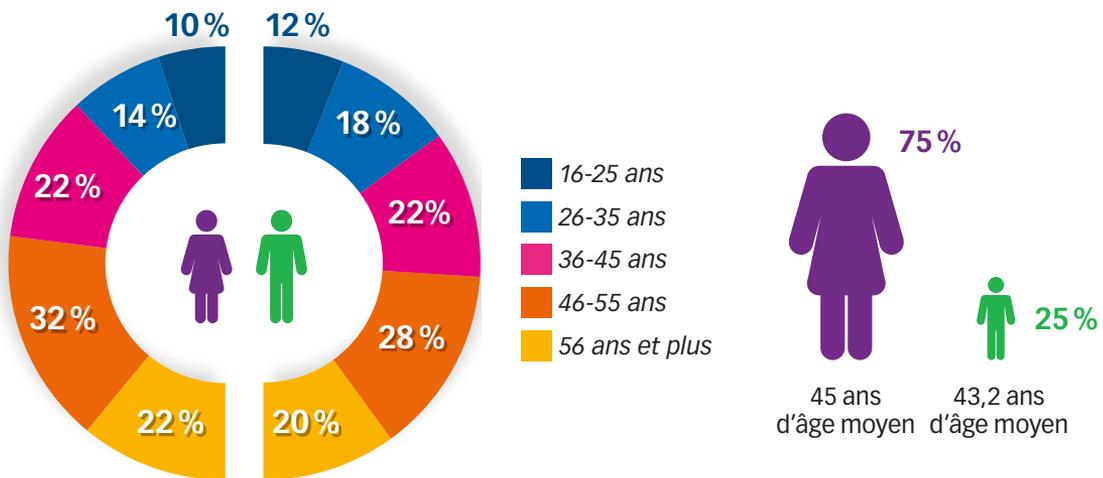
Les salariés des établissements

Les **Ogec** (Organismes de gestion de l'enseignement catholique) ont la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements. Ils sont les employeurs des personnels de droit privé.

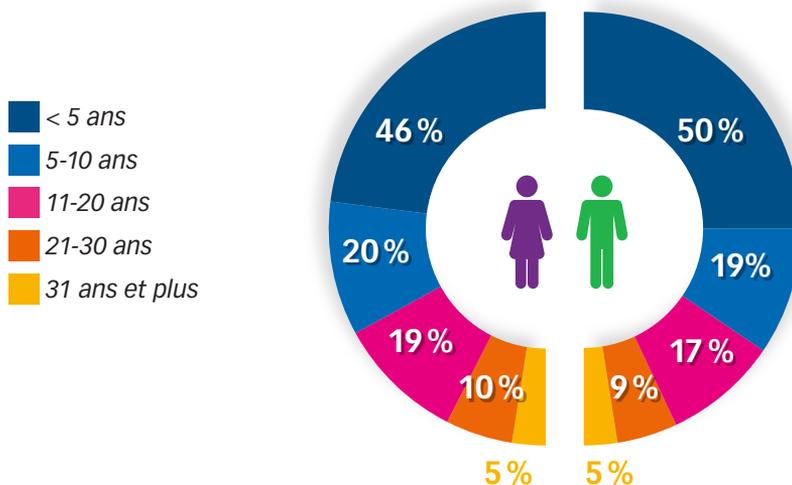
Les Ogec emploient plus de **80000 salariés** dans les services supports (personnels administratifs, d'éducation, d'entretien, de restauration...).

Les données présentées ici sont tirées d'un panel de 26500 salariés sur l'exercice 2021-2022, hors enseignement agricole (cf. p. 20).

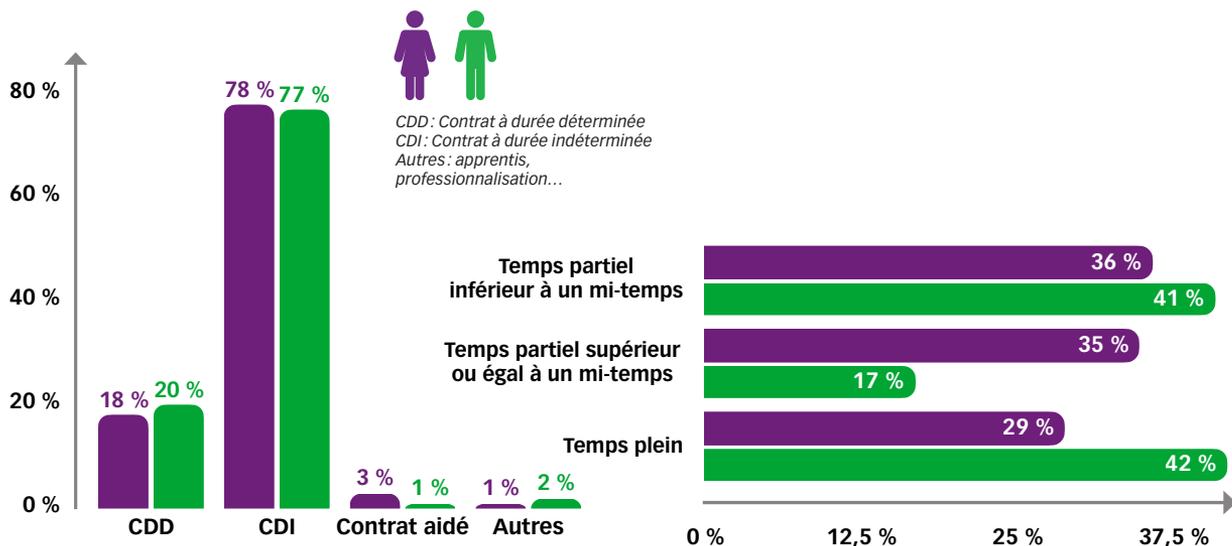
MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



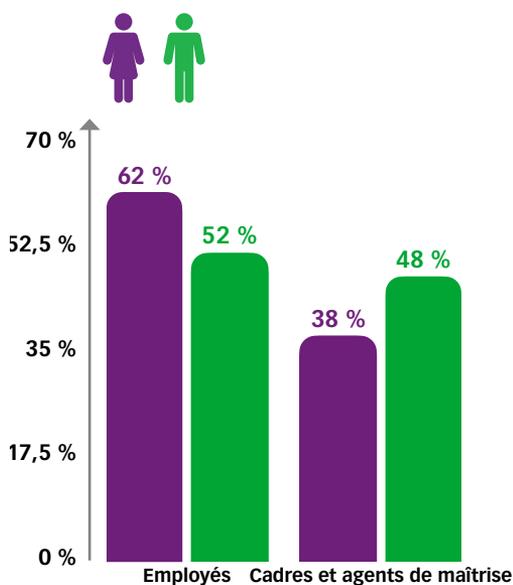
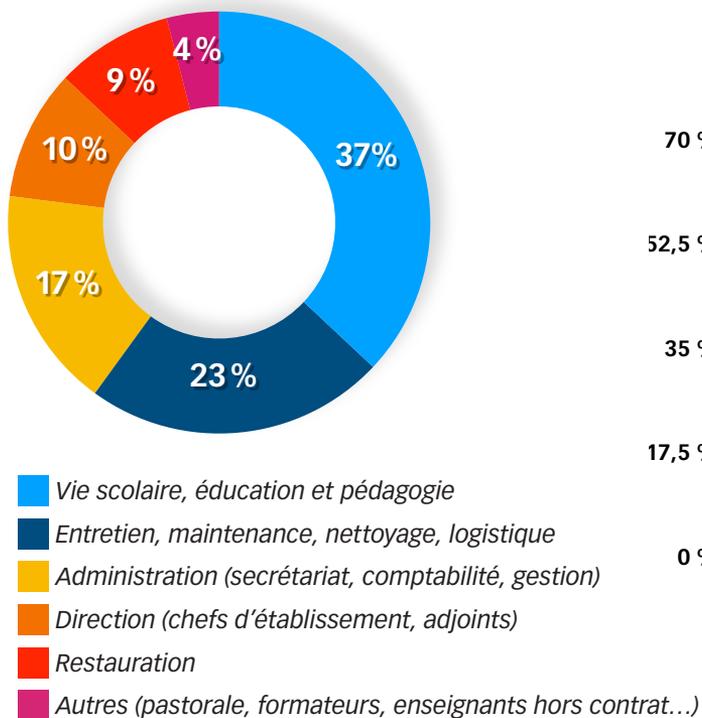
ANCIENNETÉ DES SALARIÉS



RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS ET PAR TEMPS DE TRAVAIL



RÉPARTITION PAR TYPE DE FONCTIONS ET PAR CSP



Les indicateurs économiques

L'État est l'employeur des enseignants des établissements privés associés à l'État par contrat. Hors salaires des enseignants, le fonctionnement de ces établissements est assuré :

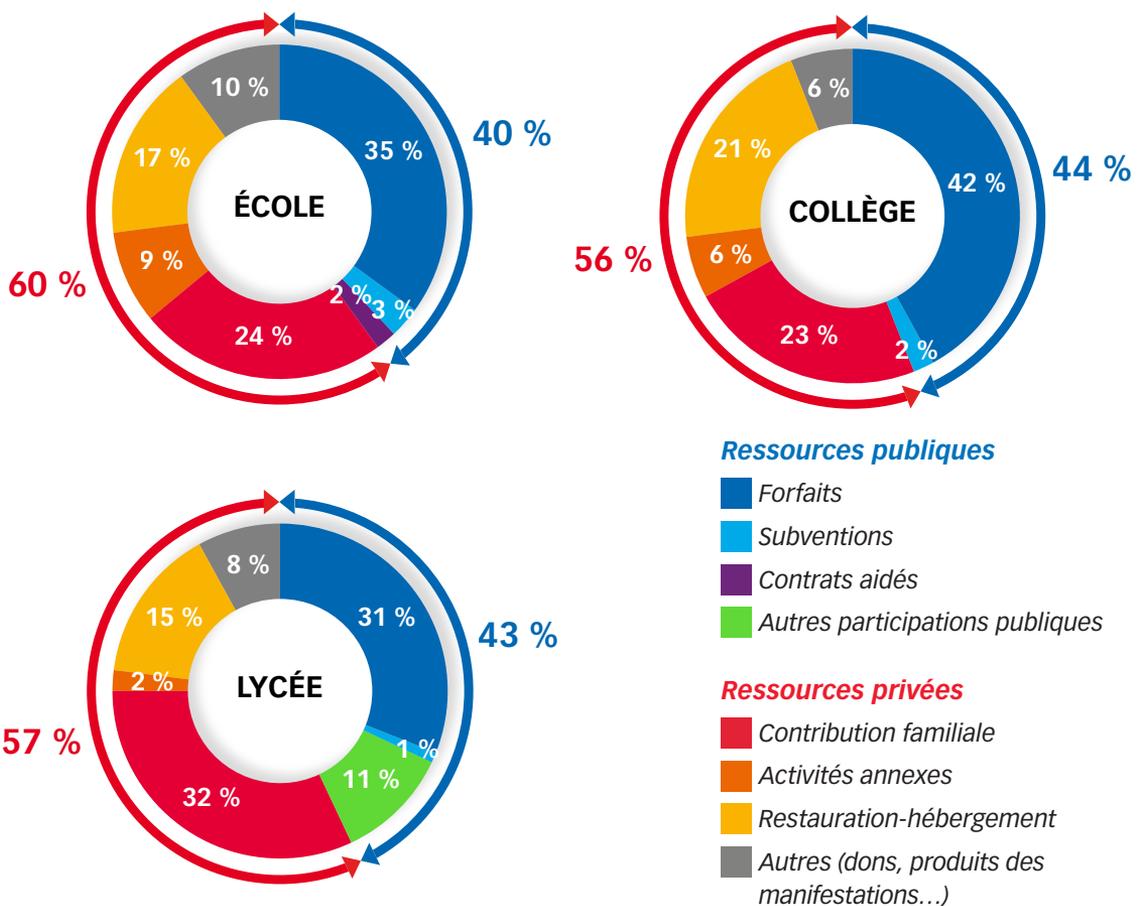
- d'une part par l'**État et les collectivités territoriales** (communes pour les écoles, départements pour les collèges et régions pour les lycées), sous la forme d'un **forfait d'externat** qui doit en principe couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la scolarisation des élèves externes. Des subventions diverses et le financement des contrats aidés viennent compléter les ressources publiques ;

- d'autre part par **les familles**, sous la forme d'une **contribution familiale** destinée à financer les activités liées au caractère propre et les investissements immobiliers.

La restauration et l'hébergement, ainsi que la plupart des activités annexes (voyages, activités périscolaires...) sont à la charge exclusive des familles.

Les données présentées sont hors enseignement agricole (cf. p. 20).

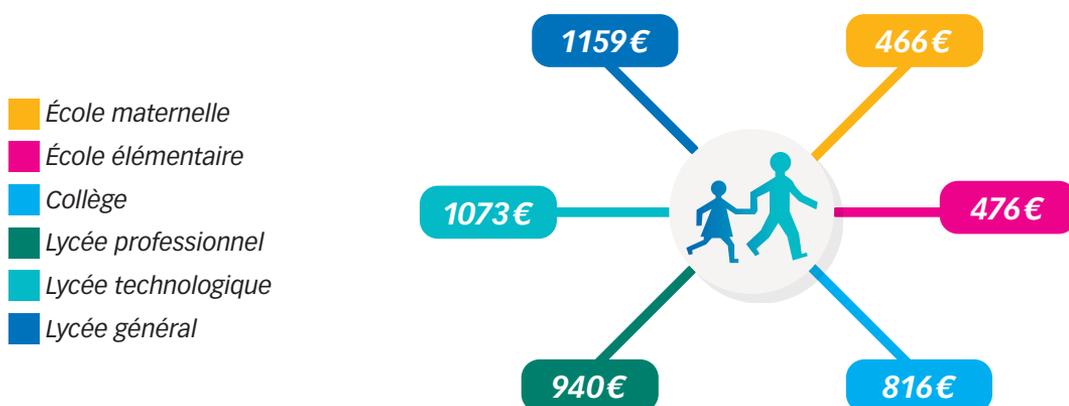
RÉPARTITION DU FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ (hors salaires des enseignants)



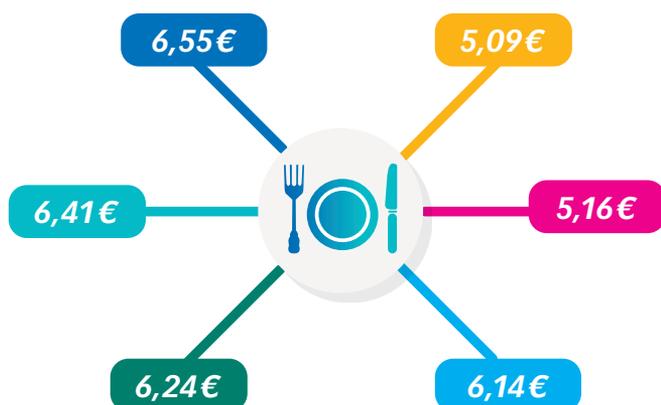
FINANCEMENT DES FAMILLES

Prix moyen de la contribution familiale par élève et par an

(hors cantine et internat)



Prix moyen d'un repas



Prix moyen de l'internat par élève et par an

Le prix de l'internat (restauration comprise, hors contribution familiale) varie de 3 200€ à 6 000€ par an selon le cycle d'enseignement et la localisation géographique.

La plupart des établissements organisent des péréquations permettant aux familles à revenus modestes de bénéficier de remises sur des prestations, comme le prévoit le protocole favorisant les mixités signé en mai dernier entre l'Éducation nationale et l'enseignement catholique.

Par ailleurs, à la rentrée 2023, 11% des élèves accueillis sont boursiers (10% en collège, 8,8% en lycée général et technologique et 24,6% en lycée professionnel).

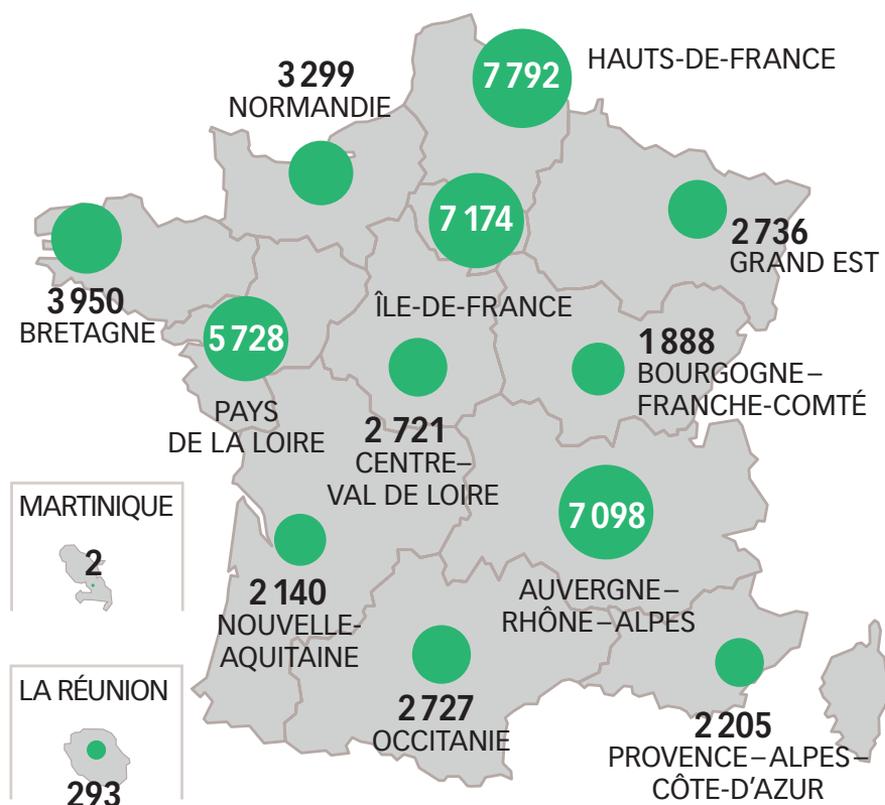
L'apprentissage

L'enquête conduite auprès des établissements du réseau a permis de recenser **49 753 apprentis** dans l'enseignement catholique, dont 10 294 dans l'enseignement agricole. Un effectif en progression de 5,1%.

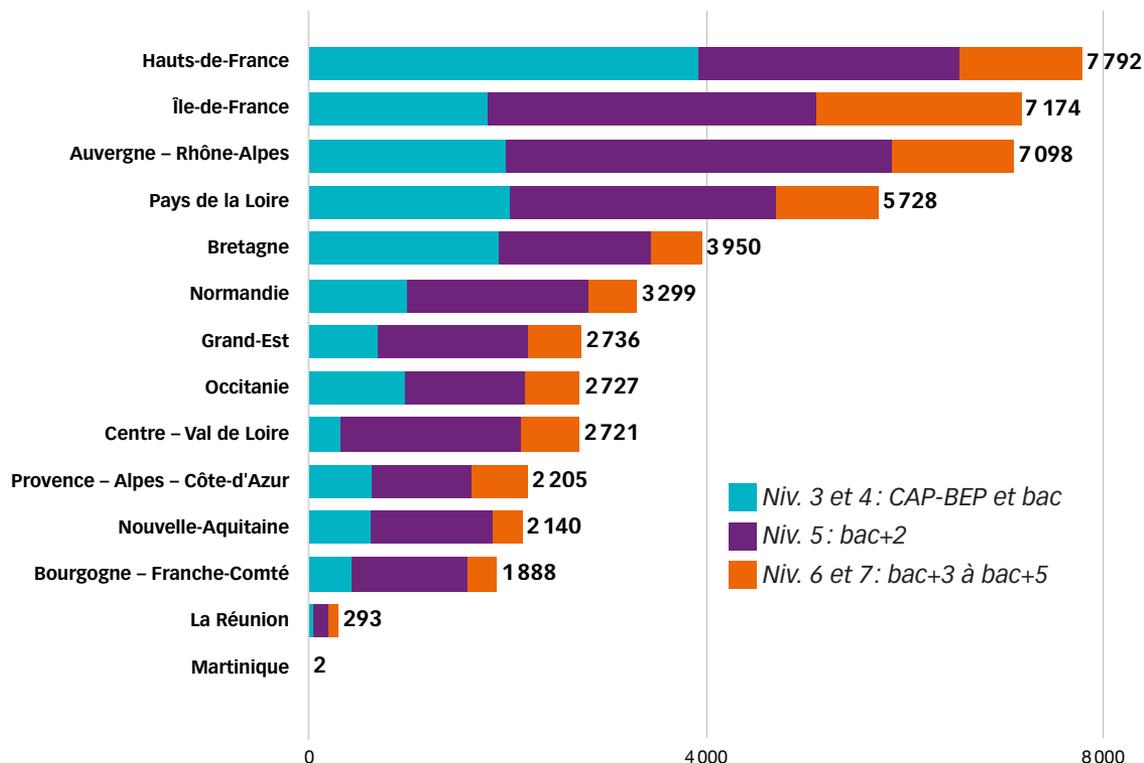
594 établissements sont engagés dans le développement de l'apprentissage au sein des **77 CFA** de l'enseignement catholique ou en lien avec un CFA partenaire. En outre, certains CFA accueillent également des organismes de formation qui ne relèvent pas de l'enseignement catholique.

Deux tiers des formations assurées en apprentissage sont de niveau post-bac.

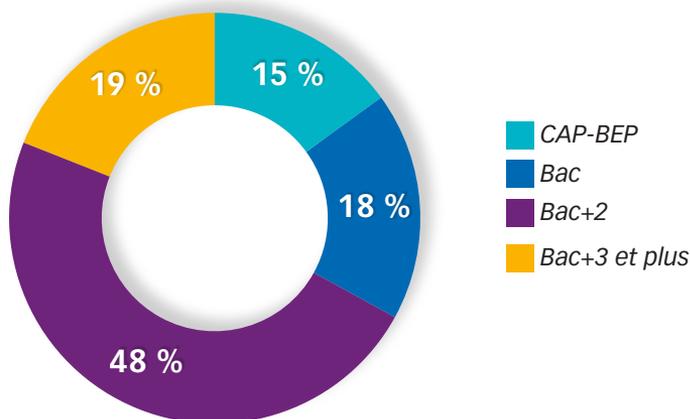
RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR RÉGION



NOMBRE D'APPRENTIS PAR RÉGION ET NIVEAU DE FORMATION



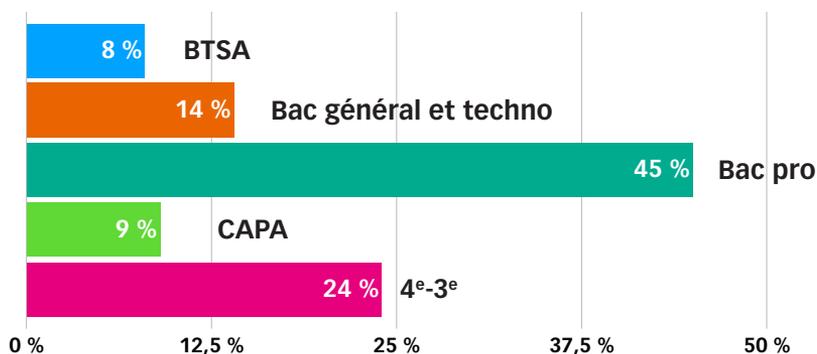
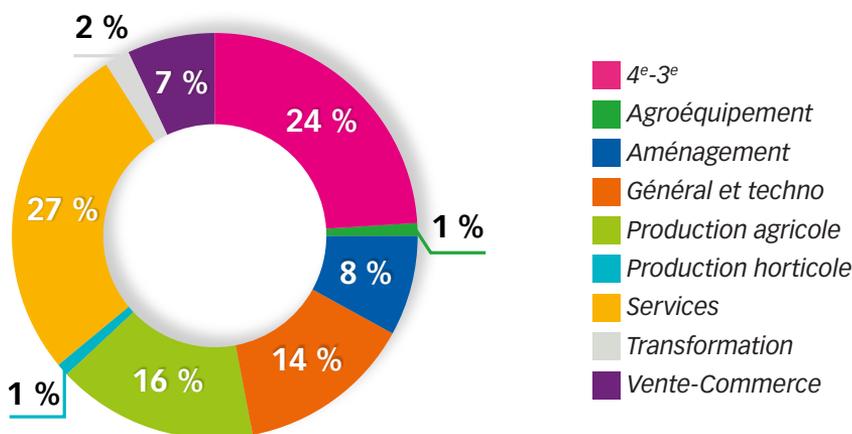
RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION



L'enseignement agricole

- Le Cneap (Conseil national de l'enseignement agricole privé) représente un tiers de l'enseignement agricole français. Il regroupe **172 lycées** sous contrat avec le ministère de l'Agriculture en application de la loi Rocard de 1984, **75 centres de formation d'apprentis** et **104 centres de formation continue**.
- **4 800 professeurs** enseignent dans ces établissements, qui salarient un peu plus de **6 500 personnels**.
- Le réseau scolarise **44 252 élèves et étudiants** de la 4^e au BTS et **10 294 apprentis**.

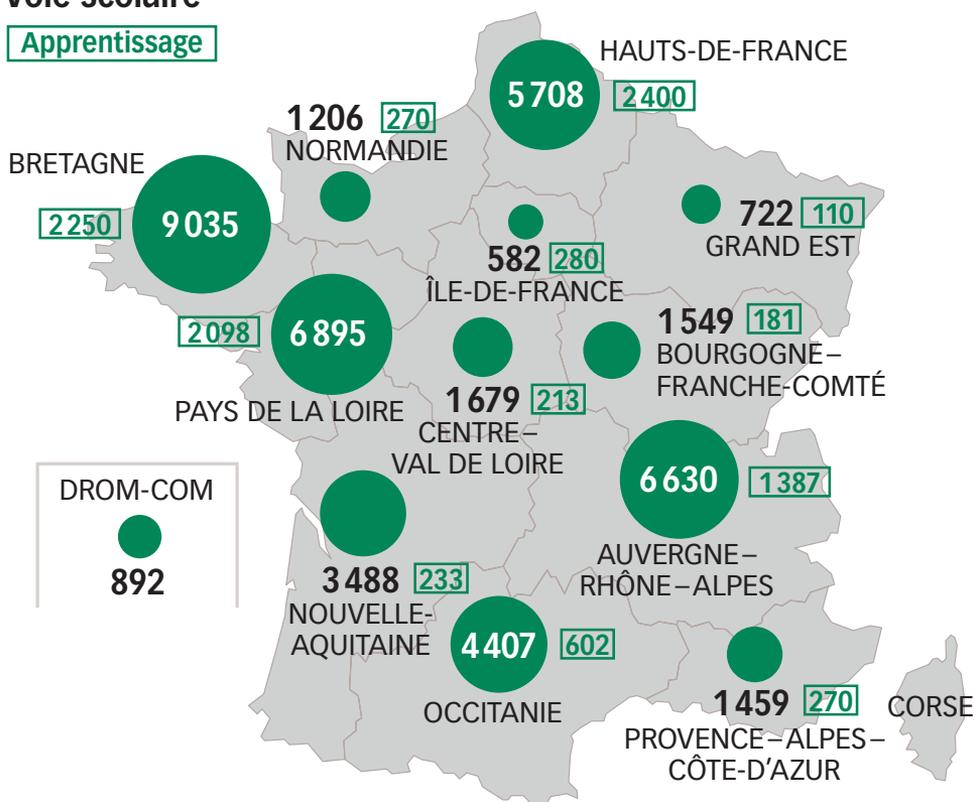
RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉ DE FORMATION ET PAR NIVEAU DE FORMATION



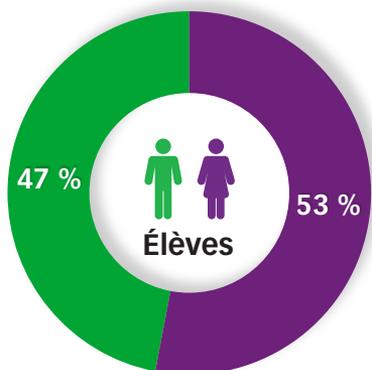
NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'APPRENTIS PAR RÉGION

Voie scolaire

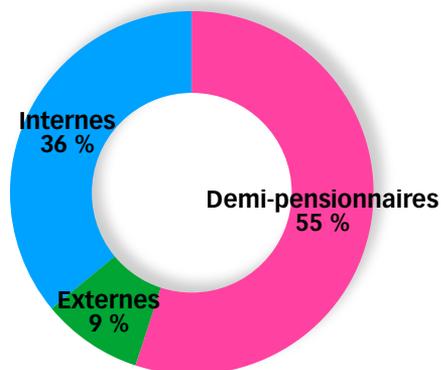
Apprentissage



RÉPARTITION PAR GENRE



RÉPARTITION PAR RÉGIME



Sources

- Le **Secrétariat général de l'enseignement catholique** réalise chaque année en novembre une enquête destinée à consolider les effectifs d'élèves et les moyens d'enseignement affectés aux établissements. Cette enquête permet d'établir les ratios nécessaires à la préparation de la rentrée suivante sur la base des moyens horaires consommés. Les applications Ange 1 (Application nationale pour la gestion des élèves), pour le 1^{er} degré, et Ange 2, pour le 2^d degré, sont déployées à cet effet dans les établissements.
- Les données récoltées sont validées par les trente observateurs académiques du réseau **Solfège** (Service d'observation de l'enseignement catholique pour la fonction éducative et la gestion des emplois). Elles sont consolidées et analysées par Philippe Mignot, chargé de l'Observatoire national Solfège, que nous tenons vivement à remercier pour sa participation à ce dossier.
- Les informations sur les concours sont fournies par **Formiris**.
- Les données économiques sont issues de l'application Indices déployée par la **Fédération nationale des Ogec**.
- Les chiffres de l'enseignement agricole ont été fournis par le **Cneap** (Conseil national de l'enseignement agricole privé).
- Enfin, les données relatives à l'enseignement public sont extraites du *RERS (Repères et références statistiques)* édition 2023 du **ministère de l'Éducation nationale** et des notes de la **Depp** (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

En résumé

L'enseignement catholique associé à l'État par contrat scolarise un élève français sur cinq.

7 220 unités pédagogiques¹ composent le réseau des établissements qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture.

À la rentrée 2023, **2 062 675 élèves** ont été accueillis dans ces établissements : 816 463 dans le premier degré, 1 201 960 dans le second degré et le post-bac relevant de l'Éducation nationale, et 44 252 dans l'enseignement agricole.

Les établissements relevant de l'Éducation nationale scolarisent 15 971 élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans un contexte de baisse démographique amorcée depuis plusieurs années, l'enseignement catholique a perdu 6 996 élèves à la rentrée 2023, soit 0,3% de son effectif total.

S'établissant à moins 5 773 élèves, soit -0,7%, la baisse dans le **premier degré** résulte de l'évolution démographique. Elle est néanmoins plus faible qu'attendue, notamment en maternelle.

Dans le **second degré**, les effectifs des collèges et des voies générale et technologique des lycées sont stables. Après plusieurs années de baisse, la voie professionnelle gagne 1 276 élèves à la rentrée 2023 (+1,2%).

Le **post-bac** est en baisse pour la troisième année consécutive avec 2 253 élèves de moins, soit -4,1%. Cette diminution, essentiellement marquée en STS, est compensée en partie par la progression de l'apprentissage (+1 975 apprentis dans le supérieur).

Les **lycées agricoles** enregistrent quant à eux une baisse de 178 élèves (-0,4%).

Enfin, le nombre d'apprentis accueillis dans les établissements catholiques sous contrat passe de 47 336 à 49 753, en progression de 5,1%.

1. Une unité pédagogique est une école, un collège ou un lycée (général, technologique, professionnel ou polyvalent). Un établissement peut comporter une ou plusieurs unité(s) pédagogique(s).

2. Section de technicien supérieur.

3. Classe préparatoire aux grandes écoles.



www.enseignement-catholique.fr
Secrétariat général de l'enseignement catholique
277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05.
Tél. : 01 53 73 73 71 (58)
Reproduction interdite